

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2022\_3\_10

L' an deux mille vingt deux, le lundi 11 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Centre d'accueil à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 31

Date de convocation du : 05 Avril 2022

Présents : 28

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian

Votants : 31

**Objet : Délibération pour  
autoriser le Président à lancer  
toutes les démarches  
administratives liées à la  
création de la nouvelle zone  
d'activité situé quartier de  
Balagère sur la commune de  
Chambonas**

**Pouvoirs :**

Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien  
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert  
Monsieur ROBERT Lionnel a donné pouvoir à Monsieur GARRIDO Jean-Manuel

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur ROBERT Lionnel

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD

M. Joël FOURNIER, Président, rappelle que le projet de zone d'activités connaît des avancées notables, notamment avec la signature d'un compromis de vente sur le premier secteur contigüe à la ZA existante de Balagère. C'est pourquoi, il convient d'autoriser le Président à engager les démarches administratives afin de concrétiser le projet et notamment : les modifications du parcellaire, la Déclaration de Projet permettant la modification du PLU de Chambonas pour le secteur concerné, le dépôt d'un permis d'aménager, les éventuelles études techniques et environnementales, ainsi que les demandes de subventions complémentaires liées à la réalisation de la zone. Il convient également de l'autoriser à lancer les démarches administratives, techniques et d'urbanisme nécessaires avec les communes des Vans et de Chambonas.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE le Président à engager les démarches administratives afin de concrétiser le projet et notamment : les modifications du parcellaire, la Déclaration de Projet permettant la modification du PLU de Chambonas pour le secteur concerné, le dépôt d'un permis d'aménager, les éventuelles études techniques et environnementales, ainsi que les demandes de subventions complémentaires liées à la réalisation de la zone. AUTORISE le Président à lancer les démarches administratives, techniques et d'urbanisme nécessaires avec les communes des Vans et de Chambonas.**

Désigne le Président Joël Fournier et Lionnel Robert pour représenter la collectivité dans les différentes instances où le projet de ZA sera abordé.

**CHARGE le Président de transmettre la présente délibération aux services et partenaires concernés, AUTORISE le Président à engager les dépenses nécessaires et à signer toute pièce relative à cette affaire.**

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20220411-D\_2022\_3\_10-DE



Emis le 11/04/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le